

REPUBLIQUE FRANCAISE
SEINE-MARITIME

VAL DE LA HAYE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 01 mars 2017

DATE DE CONVOCATION :	24 février 2017	MEMBRES EN EXERCICE :	14
DATE D’AFFICHAGE :	24 février 2017	MEMBRES PRESENTS :	12
		MEMBRES REPRESENTES :	1

L’an deux mil dix-sept le premier mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Etienne HEBERT, Maire.

Etaient présents :

Mmes LAMY, LOISELIER-CHOQUER, THIERRY, TOCQUEVILLE, UNVOAS-AUGUSTIN
MM CARTIER, DELAVAUT, FREHAUT, PUYMALY, RAGOT, VERLAC

Mme SELIGMANN a donné procuration à Audrey UNVOAS AUGUSTIN

Mme Béatrice LAMY est nommée secrétaire de séance.

● ***Le conseil municipal,***

■ ***À l’unanimité :***

- **APPROUVE**, suite à une étude approfondie par chaque membre du conseil, les propositions d’orientations générales du Projet d’Aménagement et de Développement Durables qui servira de guide à l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal.
- **ADOPTE** le projet de délibération portant sur les conditions financières et patrimoniales du transfert du parc d’activités de la Briqueterie à Saint-Jacques-sur-Darnétal au bénéfice de la Métropole.
- **APPROUVE** la revalorisation des indemnités de fonctions du maire et des adjoints suite à la réévaluation au 1^{er} janvier 2017 de l’indice brut terminal de l’échelle de rémunération de la fonction publique (passage de l’indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022).
- **APPROUVE** l’intégration des grades de Rédacteur jusqu’à l’indice brut 380 inclus et de Rédacteur principal de 2^{ème} classe jusqu’à l’indice brut 380 inclus, aux grades des agents bénéficiant de l’indemnité d’administration et de technicité.
- **DECIDE D’EMBAUCHER DEUX SAISONNIERS** pour une durée de 6 mois chacun pour couvrir la période d’avril à novembre et ainsi répondre à l’accroissement saisonnier d’activité. Le premier saisonnier fera l’objet d’un contrat du 1er avril au 30 septembre 2017 inclus et le second du 2 mai au 31 octobre 2017 inclus.

QUESTIONS DIVERSES

- Comptage automatique Rue des Frères Duret et Rue Frédéric Bérat : Un contrôle de vitesse a été organisé rue des Frères Duret et rue Frédéric Bérat du 14 novembre au 20 novembre 2016. Rue Frédéric Bérat, 15 % des usagers roulent en dessous des 30 Km/h autorisés à 22 Km/h et 85 % des usagers roulent à 33 Km/h. Rue des Frères Duret, 15 % des usagers roulent en dessous des 30 Km/h autorisés à 19 Km/h et 85% des usagers roulent à 37 Km/h. L'impression de vitesse ressentie est accentuée par l'étroitesse de la chaussée.
- Livre sur VAL DE LA HAYE : Mr Molkou, écrivain, propose de réaliser un ouvrage sur VAL DE LA HAYE qui permettrait de regrouper l'histoire et les diverses informations concernant la commune. Le coût de cet ouvrage serait compris entre 14 000 et 16 000 € hors taxe pour un travail de 18 mois et comprenant un tirage de 700 ou 800 exemplaires. Ce projet fera l'objet d'un débat en commission.
- Berges Saines : L'opération Berges Saines est relancée du 14 avril au 25 juin 2017. Au VAL DE LA HAYE la date retenue pour cette opération est le samedi 22 avril 2017 au matin.
- Réfection de la Colonne Napoléon : Suite à une relance des associations des amis de Napoléon, plusieurs devis ont été réalisés pour remettre la colonne en état. Ces devis sont compris entre 16 000 et 40 000 €. Le devis qui a retenu l'attention pour le moment est un devis médian de 24 500 €. Ce projet de réfection intéresse le Département qui pourrait soutenir la commune par l'intermédiaire d'une subvention à hauteur de 25 %.
- Recensement de la population : la population municipale est de 708 personnes à laquelle il faut ajouter une population comptée à part (étudiants, personnes vivant en maison de retraite...).
- Bureau de vote : Pour l'élection présidentielle, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h.
- Suppression d'un poste vacant au service technique : Les deux postes actuels à temps plein au service technique ne constituent pas une réalité économique justifiée sur la période hivernale. L'avis consultatif du Comité Technique a été demandé pour supprimer le poste actuellement vacant.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (article L2121-26)